



**COMMUNE DE BOUST
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE EST
CANTON DE CATTENOM**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre, le Conseil municipal de la Commune de Boust, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame la Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de procurations : 0
Nombre de votants : 14

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Eric, FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel, KRIEG Patrick, CORTESE Anne, POIREL Fabrice, HEIN Morgane, FELTEN Lucas, GROSSE Maryse, PACI Calogero.

Absents excusés : BREUIL Grégory

Absent avec procuration :

Secrétaire de séance : SUK Hélène

Le quorum étant atteint, Madame la Maire ouvre la séance.

Approbation du procès-verbal du 10 septembre 2026

Après communication préalable aux conseillers municipaux, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2026.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité — 14 pour, 0 contre, 0 abstention.

Assistance à maîtrise d'ouvrage – Délégation du service public d'eau potable

Le conseil municipal autorise Mme la Maire à signer avec Moselle Agence Technique (MATEC) une convention d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage concernant le renouvellement et le suivi du contrat de délégation du service public d'alimentation en eau potable.

- 5 700 € HT pour le renouvellement de la délégation de service public ;
- 2 400 € HT par an pour le suivi annuel de cette délégation.

Mme la Maire est également autorisée à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité — 14 pour, 0 contre, 0 abstention.

Renouvellement de l'adhésion au CAUE de la Moselle

Le conseil municipal décide de renouveler l'adhésion de la commune au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Moselle (CAUE 57), afin de continuer à bénéficier de ses conseils en matière d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement et de patrimoine.

La cotisation annuelle est fixée à 0,10 € par habitant, avec une contribution minimale de 100 €. Les crédits correspondants seront prévus au budget communal. Mme la Maire est autorisée à signer le bulletin d'adhésion et les documents nécessaires.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité — 14 pour, 0 contre, 0 abstention.

Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires

Le conseil municipal accepte la proposition d'assurance des risques statutaires présentée par le Centre de Gestion : assureur GENERALI VIE, courtier WTW, contrat de quatre ans prenant effet le 1er janvier 2027, résiliable chaque année avec un préavis de six mois.

- Agents affiliés à la CNRACL : couverture de tous les risques proposés, franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire, taux de 6,91 %.
- Agents titulaires ou stagiaires et agents contractuels de droit public affiliés à l'IRCANTEC : couverture de tous les risques proposés, franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire, taux de 1,45 %.
- Contribution supplémentaire de 0,14 % pour l'administration du contrat par le Centre de Gestion, appliquée à la masse salariale assurée.

Le conseil autorise Mme la Maire ou son représentant à signer le contrat, les conventions et actes correspondants, à résilier si nécessaire le contrat en cours et à prévoir les crédits nécessaires au budget.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité — 14 pour, 0 contre, 0 abstention.

Aménagement extérieur de la maison communale située au 25 rue du Général de Gaulle

Le conseil municipal approuve les travaux extérieurs de la maison communale. Ils comprennent la modification du trottoir à hauteur de l'arrêt de bus, la réalisation de l'allée menant au garage et les aménagements des abords du logement communal.

Le coût maximal de l'opération est fixé à 38 000 € TTC, soit 31 666,67 € HT. Mme la Maire est autorisée à retenir l'offre la plus avantageuse parmi les devis modifiés ou réactualisés, dans le respect des règles de la commande publique, et à signer les documents nécessaires. La dépense reste subordonnée à la disponibilité des crédits budgétaires.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité — 14 pour, 0 contre, 0 abstention.

Décision modificative du budget communal 2026 – Provision pour créances

Afin d'ajuster la provision pour dépréciation des créances anciennes non recouvrées, le conseil municipal approuve un transfert de 900 € du chapitre 011 vers le chapitre 68 en section de fonctionnement :

Chapitre	Article	Modification
011 – Charges à caractère général	6011	- 900,00 €
68 – Dotations aux provisions	681	+ 900,00 €
Total		0,00 €

Cette décision modificative ne modifie pas le montant total des dépenses de fonctionnement. Mme la Maire est autorisée à passer les écritures correspondantes et à émettre le mandat d'ordre mixte de 894,19 € au compte 681.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité — 14 pour, 0 contre, 0 abstention.

Coupes forestières et tarifs du bois d'affouage 2026-2027

Le conseil municipal arrête la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2027.

- Affouage communal : délivrance de bois sur pied à la mesure dans la parcelle 8, pour la consommation personnelle des habitants ; toute revente est interdite.
- Taxe d'affouage : 12 € par MAP.
- Date limite d'exploitation : 18 avril 2027 ; date limite d'enlèvement : 29 août 2027.
- Garants désignés : M. Jean-Claude HEIN, M. Gilles MILERSKI et M. Stéphane MELLINGER.
- Intervention de l'agent patrimonial sollicitée : matérialisation des lots (2,40 € HT/MAP) et dénombrement et réception des lots (1,31 € HT/MAP).

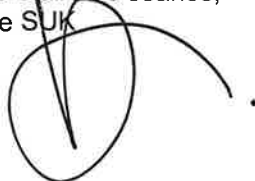
Résultat du vote : adopté à l'unanimité — 14 pour, 0 contre, 0 abstention.

Madame la Maire informe le Conseil municipal, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties, de l'acquisition de six climatiseurs destinés à l'école élémentaire de Boust. Elle précise que cette opération bénéficie d'une importante aide financière accordée par EDF, dans le cadre du dispositif jepassealectrique.fr.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30 minutes.

Fait à BOUST, le 13 octobre 2026

La secrétaire de séance,
Hélène SUK



La Maire,
Sylvie BIRCK

